

**Une voix:** Qui l'a fait?

**M. Lambert (Bellechasse):** ... et on demande: Qui l'a fait? Je ne sais pas qui l'a fait.

**Une voix:** Des fonctionnaires.

**M. Lambert (Bellechasse):** Mais de toute façon, on paye nos employés d'une façon assez raisonnable pour qu'ils puissent faire quelque chose de bien de temps à autre.

Alors, lorsque c'est bien fait, ça nous fait plaisir de le dire, monsieur le président, et je voudrais ajouter ceci: c'est que cette documentation soit à la portée de tous les administrateurs municipaux. Pour ma part, je me suis efforcé de m'en procurer un certain nombre afin de permettre aux administrateurs municipaux d'en prendre connaissance et de présenter, au moment voulu, des demandes en rapport avec ces lois.

On dit ceci à la page 20 de ce programme:

**Une voix:** Quelle page?

**M. Lambert (Bellechasse):** A la page 20.

**Une voix:** On ne l'a pas!

**M. Lambert (Bellechasse):** Vous ne l'avez pas? C'est bien regrettable, vous êtes des arriérés, parce que vous êtes censés avoir cela à la Chambre aujourd'hui, au moment de la discussion des crédits des ministères des Affaires urbaines.

Le gouvernement fédéral, grâce au programme d'amélioration des quartiers de la Société centrale d'hypothèques et de logement, aide les municipalités et les résidents locaux à conserver et à améliorer les quartiers urbains essentiels menacés de délabrement et de destruction.

Or, il s'en trouve un peu partout à travers le Canada de ces quartiers qui n'ont pas tous les services et qui devraient pourtant être améliorés. C'est en vue d'apporter ces améliorations que cette loi a été adoptée par le Parlement canadien.

Les quartiers pour lesquels l'aide est prévue doivent être surtout résidentiels ...

C'est une des conditions premières.

... et non occupés en grande partie ...

**Une voix:** Tout ça c'est bien beau.

**M. Lambert (Bellechasse):** Vous ferez votre discours plus tard, et on vous écouterait.

**Des voix:** Règlement!

**M. Lambert (Bellechasse):**

... par des personnes à faible revenu ou modique ...

**Une voix:** Vous lisez bien.

**M. Lambert (Bellechasse):** Vous, monsieur le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) ...

... à ces endroits

**Une voix:** Cela est irrégulier: il faut dire «l'honorable député de Saint-Denis».

**M. Lambert (Bellechasse):** L'honorable député de Saint-Denis aime à se faire respecter. J'espère qu'il va respecter les autres en donnant l'exemple.

A ces endroits, la Société centrale d'hypothèques et de logement, contribuera pour la moitié du coût de certains types d'amélioration et pour ¼ du coût des autres. Les subventions sont prévues afin d'aider à choisir les quartiers, à élaborer les plans, à acquérir le terrain aux fins du logement et d'installations sociales et récréatives, à l'amélioration des installations municipales et à d'autres fins. La Société centrale

### Les subsides

d'hypothèques et de logement prêtera également à la municipalité jusqu'à 75 p. 100 de sa part du projet.

Le programme d'amélioration des quartiers est sujet à un accord fédéral-provincial qui désigne les municipalités dans les provinces qui seront admissibles à une aide. La municipalité propose les quartiers qui en font partie. Dans tous les cas, les résidents locaux doivent participer à l'élaboration et à l'exécution du projet.

Monsieur le président, cette entrée en matière du document dont je viens de citer une partie est excellente; mais à condition que les critères, les normes que l'on exige soient appliqués d'une façon uniforme à travers tout le Canada et, en ce qui me concerne, à travers toute la province de Québec.

Il ne faudrait pas procéder de façon à donner l'impression qu'il y a de la discrimination, qu'on accorde certains avantages à telle municipalité et qu'on refuse tel avantage à telle autre.

Je voudrais demander au ministre qu'il surveille de près les demandes qui sont présentées, les quartiers qui sont acceptés par la province, notamment par la province de Québec, afin que d'autres municipalités puissent jouir des mêmes critères. Actuellement, j'espère que c'est une fausse impression, on est à même de constater pourquoi telle municipalité n'a pas été acceptée alors que telle autre l'a été, et il s'agit de deux municipalités qui se ressemblent. Or, je comprends qu'il peut y avoir, en étudiant les dossiers, des différences, et elles doivent être connues du public, afin de ne pas porter flanc à des jugements qui seraient de nature erronée et qui pourraient porter à penser qu'il y a du «patronage» à tel ou tel endroit. Il faudrait absolument éviter de telles situations.

Maintenant, il y a un autre aspect du problème de l'habitation qui est contenu dans une loi et qui s'applique encore en collaboration avec les provinces. Je suis bien d'accord pour qu'on puisse essayer de s'entendre pour régler le problème de l'habitation des familles et également des personnes à faible revenu.

Tout dernièrement, le 28 avril plus exactement, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a publié une liste de localités qui pourront bénéficier de cette entente fédérale-provinciale pour la construction de 38 projets, 1,435 unités de logement pour des personnes à faible revenu dans la province de Québec, en collaboration avec la Société d'habitation du Québec.

Monsieur le président, je voudrais bien encore une fois demander que l'on donne plus d'information à la population à ce sujet. C'est plus délicat dans le Québec que dans les autres provinces, parce qu'on est plus «chatouilleux» à cause d'une certaine situation particulière, à cause d'un certain mouvement, non pas d'indépendance, mais de séparation, parce que moi je fais nettement une distinction entre l'indépendance et la séparation, car je pense qu'il est nécessaire de la faire. Tout le monde, chaque individu recherche l'indépendance, recherche le pouvoir de se suffire, de pouvoir décider par lui-même. C'est la même chose pour les associations. C'est la même chose pour les municipalités. C'est la même chose pour les provinces, et ce devrait être la même chose pour notre pays le Canada: pouvoir décider par soi-même. La meilleure façon de pouvoir décider, établir un choix définitif c'est d'avoir la possibilité financière de décider et d'exécuter sa décision.

Je remarque que dans la liste très longue des municipalités qui ont été acceptées, un montant de 30 millions est en cause. Or, il y a des municipalités également dans ma circonscription pour lesquelles je remercie l'honorable ministre, qui s'est montré généreux à leur égard.

**Une voix:** Il n'y a pas de patronage.